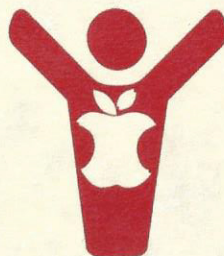


ATTESTATION DE DROIT DE PRATIQUE

Praticien en gestion de poids



Nutriphilia

Votre Praticien en Gestion de Poids

Il est certifié que

Sylvia Tremblay

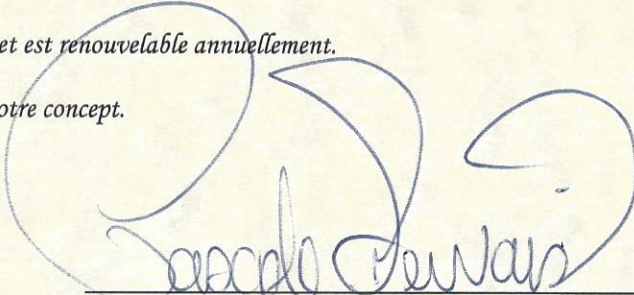
est inscrit dans la liste de Nutriphilia. Il est préalablement entendu que le (la) praticien(ne) aura, au cours de sa formation et dans le futur, a passé des examens à des moments établis afin de préserver son statut. Ceci vise à protéger le public et à garder le (la) praticien(ne) à la fine pointe de son savoir.

Il est clairement entendu par le (la) praticien(ne) que cette attestation demeure, en tout temps, la propriété exclusive de Nutriphilia. Le (la) praticien(ne) est alors dans l'obligation de se conformer au code de déontologie de Nutriphilia et à ses pratiques, et doit appliquer chacune de ses décisions. Toutes omissions ou refus du (de la) praticien(ne) peut rendre cette attestation révoquée et devra être remise à Nutriphilia de façon temporaire ou permanente.

Cette attestation est valide pour une période d'un an à partir de la date d'émission et est renouvelable annuellement.

Le (la) praticien(ne) est responsable d'établir la crédibilité de notre concept.

Émise ce 1er jour de mars 2017


PASCALE GERVAIS, Fondatrice et formatrice